

## Ce que sont les « Ladies Superintendantes » Anglaises Comment nous pourrions adapter en France cet organisme de sauvegarde pour l'ouvrière et l'avenir de la race

Au point de vue de la femme et de la mère à l'usine, au point de vue de la défense de la race, combien de projets sont en discussion, combien de polémiques sont ouvertes.

Notre avis, une des réformes les plus simples à tenter, et qui faciliterait toutes les autres, ce serait la création dans nos usines de *surintendantes* à l'exemple de ces *ladies surintendantes* qui ont donné de si merveilleux résultats chez nos alliés anglais.

Dans chaque usine anglaise qui emploie des femmes, il est adjoint au directeur une femme nommée là-bas « lady superintendante ».

Cette « lady » a différentes missions que nous voudrions énumérer ici pour que l'on se rende bien compte de l'influence morale et matérielle qu'elle exerce à la grande satisfaction de tous.

**EMBAUCHAGE :** C'est la « lady » qui embauche, c'est elle qui questionne, qui fait enquêter, afin que les femmes de mauvais moeurs ne se trouvent pas mêlées avec les autres et ne puissent pas les contaminer.

A l'embauchage aussi, la lady, s'il s'agit d'une mère de famille ayant des enfants en bas âge saura la faire travailler de jour seulement. Une partie importante des travaux d'usine ne fonctionnant pas de nuit, il est bien juste que ceux-ci soient réservés aux mères de jeunes enfants.

**TENUE DES OUVRIERES :** En Angleterre les ouvrières ont une sorte d'uniforme qui leur donne à toutes un aspect semblable et ordonné. Une lady ne permettrait pas par exemple ces ridicules bottines à hauts talons qui non seulement coûtent fort cher à l'ouvrière, mais sont encore nuisibles à leur santé : une femme devant faire un travail debout ne devrait pas être autorisée médicalement à porter de hauts talons.

**SURMENAGE :** Un des rôles les plus importants de la lady est d'empêcher le surmenage, notamment pour les jeunes filles et les jeunes femmes. On a compris en Angleterre que l'appât du gain donne une surproduction, mais une surproduction factice qui ne peut pas durer, car le surmenage épuise l'ouvrière. Le système des primes, s'il ne veut pas devenir meurtrier, doit être surveillé et le travail modéré. L'avenir de la race en dépend.

Alors qu'en France un chef d'équipe a souvent une prime sur la production de l'équipe, ce qui l'oblige à « pousser le travail », en Angleterre, la lady surveille pour éviter le travail intense qui surexcite l'être humain et l'épuise.

Le bien-être de l'ouvrière est aussi une condition pour obtenir du bon travail car il relève l'individu et l'attache à l'industrie qui se préoccupe de sa dignité individuelle.

Les ladies ont organisé partout des vestiaires pratiques permettant à l'ouvrière d'avoir un casier à elle et d'y laisser les objets journaliers. Elles se sont particulièrement

occupées à obtenir des lavabos confortables et des w.-c. hygiéniques : du savon, des brosseuses, de l'eau courante, c'est peu de chose pour l'industriel, et c'est beaucoup pour l'ouvrière. Que celle-ci puisse se laver convenablement avant ses repas, qu'elle se soigne au lieu de se « laisser aller » et son état moral et son travail s'en ressentiront.

C'est encore une des charges de la lady que l'installation si nécessaire des chambres de repos. C'est la lady aussi qui a organisé ces cantines anglaises si confortables, si bien tenues et si économiques. Pour toutes ces travailleuses, le repas substantiel et bien installé est une nécessité. C'est à la fois le réconfort et le repos mérités, et cela encore est un appoint moral de premier ordre, un des facteurs indispensables à la bonne santé de l'ouvrière.

Quel travail peut donner une femme qui mange un repas froid dans l'atelier, sur un coin de sa machine, les mains encore trempées d'huile. Elle n'a qu'une idée : se hâter pour terminer le repas chez le marchand de vins... et l'ouvrière négligée, pas propre, qui va boire de l'alcool, tombe vite... très vite : il faudrait bien penser à cela : que les conditions physiques et morales se tiennent plus étroitement qu'on ne le croit généralement.

En prenant en main toute cette direction intérieure, la lady est devenue l'associée sociale et morale de l'industriel et nous pouvons affirmer qu'il ne saurait s'en passer. L'industriel anglais évite ainsi l'ingérence des associations étrangères que tout industriel redoute. Pour les crèches elles sont aussi du ressort des ladies, c'est elles qui les installent et qui recrutent le personnel. Et quand il n'y a pas de crèches, elles sont chargées de trouver dans la ville les familles qui garderont les enfants de l'ouvrière ; on a très bien compris en Angleterre que c'est encore servir le pays que de faciliter la tâche maternelle aux ouvrières, et de nombreuses bonnes volontés se sont offertes pour la garde des tout-petits.

La lady doit se préoccuper des moyens de transport si importants pour le recrutement des ouvrières et pour l'organisation de leur vie : elle fait au besoin les démarches auprès des compagnies et rend, là encore, un grand service à l'industriel.

Enfin, au point de vue moral, s'il y a des plaintes, c'est la lady qui les reçoit et qui y met bon ordre.

Les ouvrières françaises revenues d'Angleterre ont été émerveillées de la bonne tenue, de la bonne mine des ouvrières anglaises. Des femmes journalistes parties en mission ont eu la même impression et toutes s'accordent à dire que le mérite en revient à ces ladies qui ont l'œil à tout, à ces femmes qui ont compris qu'elles ont là une mission doublement importante, puisqu'il s'agit à la fois de veiller à la qualité de la main-d'œuvre et à la sauvegarde de la race future. Les industriels anglais ont été unanimes à proclamer leur

satisfaction de cette organisation. L'industriel se doit à la partie technique et commerciale, il ne peut pas suivre dans le détail les besoins journaliers de son personnel ; mais ces ouvrières qu'il emploie, il a envers eux une responsabilité sociale, et c'est précisément de cette responsabilité sociale qu'il se débarrasse en acceptant le concours des ladies.

Nous croyons qu'en France peu de réformes seraient plus urgentes que celle-ci. Avec la certitude que cet essai pourrait être tenté, il se créerait très vite dans les grands groupements féminins tels que le « Conseil national des Femmes Françaises » des organismes nécessaires au recrutement de ce personnel de choix.

G. L.-BRUNSCHWIG,  
Présidente de la Section du Travail  
du C. N. F. F.

\*\*

Pour compléter ce rapport, nous avons demandé d'autres renseignements plus précis encore en Angleterre. C'est une amie de Miss Christabel Pankhurst, Mrs Cameron Swan qui a bien voulu répondre à notre questionnaire et nous envoyer les renseignements suivants.

Mrs Cameron Swan travaille elle-même dans la Commission du « Welfare » (Bien-être) et elle est l'assistante de Miss Barker à l'arsenal de Woolwich.

### DES « LADIES SUPERINTENDANTES »

I

L'emploi des « ladies superintendantes » est obligatoire dans les usines de munitions de l'Etat.

L'emploi des « lady superintendantes » n'est pas obligatoire dans les usines placées sous le contrôle du gouvernement (loi pour la défense du royaume) mais on engage très vivement les usiniers à se les adjoindre.

B. — L'emploi des « lady superintendantes » n'est pas obligatoire dans les usines privées, mais la plupart de ces usines ont aujourd'hui des « ladies superintendantes ».

II

La « lady superintendante » de l'Arsenal royal est choisie par le « chef superintendant ». Dans les usines de munitions de l'Etat elle est nommée par la section du « Bien-Etre » du ministère des Munitions, le choix définitif est laissé au directeur de chaque usine. Les propriétaires de la plupart des usines privées ont, depuis la guerre, demandé à la section du Bien-Etre de les aider à trouver des femmes capables de remplir ces emplois.

III

Les « Lady-superintendantes » sont recrutées :

A. — Dans les collèges et parmi les femmes qui connaissent bien les questions sociales.

B. — Il n'existe pas d'Ecole spéciale pour les former.

C. — La W. S. P. U. et la N. U. W. S. S. (Sociétés suffragistes) ont rendu d'inappréciables services en organisant les femmes pour travailler dans les usines de munitions.

D. — En général, les « lady superintendantes » sont des femmes qui déjà avant la

guerre se sont occupées d'œuvres sociales. Quelques-unes ont été surveillantes dans les hôpitaux ou infirmeries ; mais la plupart n'ont pas de profession. Il n'y a pas de « lady superintendante » qui ait été médecin.

E. — Les salaires sont de 3-500 fr. à aller jusqu'à 12.500 fr. Ces salaires sont très peu élevés par rapport à ceux des ouvrières qui n'ont, elles, aucune responsabilité.

IV

Beaucoup de grandes usines modernes qui déjà avant la guerre employaient les femmes, avaient des « lady superintendantes » ; dans quelques petites usines privées, les fonctions de « lady » sont souvent remplies par une contre-maitresse qui contribue elle-même au rendement de l'usine.

En général, dans les usines de munitions les « lady » n'ont aucun pouvoir sur les questions techniques ; dans quelques cas elles s'occupent de l'avancement, mais leur mission est de veiller au « Bien-Etre » sous toutes ses formes, c'est-à-dire de tout ce qui a trait : au bien-être matériel, au développement intellectuel, à la dignité personnelle des ouvrières.

Le rôle précis de la « lady superintendante » est le suivant :

Engager et surveiller son personnel et toutes ses ouvrières.

Etablir et maintenir une bonne tenue dans l'usine, arbitrer les querelles, faire des enquêtes sur l'inconduite morale, servir de médiatrice entre ouvriers et directeurs, régler les différends entre les ouvrières et leurs logeuses, entre les propriétaires et les locataires, entre les filles et les mères, les mères et les filles, souvent même entre maris et femmes, en résumé, surveiller la tenue générale.

Les ladies organisent et surveillent les vestiaires et autres services, les cantines, les infirmeries et les salles de repos, les vêtements de travail, les distractions pendant les heures de repos ; elles vont aussi voir les ouvrières à domicile dans les cas de maladie ou d'inconduite.

La « lady superintendante » aura le droit de décider en dernier ressort des renvois, elle devra en tous cas être consultée lorsqu'il y a des renvois à décider.

Des rapports hebdomadaires doivent être remis à la « lady superintendante ».

### DES FEMMES EMPLOYEES DANS LES USINES DE MUNITIONS AUTRES QUE LES « LADIES SUPERINTENDANTES » ET LES OUVRIERES.

L'importance relative de ces situations varie selon les différentes usines.

Les surveillantes, inspectrices et chef d'équipes ont le contrôle d'une petite équipe d'ouvrières, elles montrent aux femmes le travail qu'elles doivent faire, les mettent au courant des règlements de l'usine. Elles sont responsables du rendement de la propriété, de la discipline de leur section.

Les surveillantes principales, les contre-maitresses sont responsables du travail de plusieurs équipes. Elles font des rapports journaliers pour les directeurs ou les contre-maitres.

Elles applanissent si possible toutes les difficultés dans leurs ateliers en rendant compte au contre-maitre ou à la lady superintendante.

La contre-maitresse est responsable vis-à-vis du directeur de l'entière administration de son atelier.

Il y a maintenant des femmes qui sont inspectrices de la sécurité dans les usines ; elles visitent à l'usine les vêtements pour rechercher les objets prohibés tels que : allumettes, cigarettes, objets en métal, aliments, etc... Elles veillent à l'observation des règlements concernant les matières explosives.

Trois femmes sont désignées pour occuper :

De la Répartition du Travail. Elles doivent considérer quels sont les différents travaux faits jusqu'ici par des hommes et que les femmes sont en mesure d'accomplir. Elles doivent renseigner à ce sujet le ministère des Munitions.

Des Récréations qui comprennent des cours de : gymnastique, danse, chant, diction, hockey, cricket, natation, tennis, excursions.

Les ouvrières qui ont suivi ces cours organisent aussi de temps à autre des concerts.

1917-31-03  
n° 416.